

2J.IT
société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 500 euros
Siège social : 6 rue de Chauville - 77140 NONVILLE
938 993 482 RCS MELUN

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 24 avril 2025

Le 24 avril 2025, à dix heures, au siège social de la société,

Monsieur Jordan JEAN, associé unique de la société 2J.IT, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 euros, ayant son siège social au 6 rue de Chauville, 77140 NONVILLE et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MELUN sous le numéro 938 993 482, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Il a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Extension de l'objet social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision

L'associé unique décide d'étendre l'objet social aux activités suivantes :

Achat, vente, négoce, import-export de tous produits, matériels et équipements, notamment informatiques, électroniques, high-tech, et accessoires associés, via tous canaux physiques ou digitaux.; Maintenance, dépannage, installation, intégration, administration de systèmes informatiques, réseaux informatiques et télécoms, incluant le câblage.; Location de courte ou longue durée, vente de matériel informatique, électronique, high-tech, et accessoires associés.; Création, montage, production de vidéos, spots publicitaires, visuels pour réseaux sociaux et autres supports digitaux, à destination des particuliers et professionnels.; Prestations de marketing digital, gestion de réseaux sociaux, campagnes publicitaires.; Conseil en cybersécurité, solutions cloud, création de sites internet.; applications web et mobiles.; Formations non réglementées dans tous les domaines précités.

Deuxième décision

En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique modifie la rédaction de l'article des statuts concernant l'objet social comme suit :

« La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

Conseil et services en informatique (systèmes, logiciels, programmation, etc.), et toutes; activités connexes ou liées. Formation non réglementée dans lesdits domaines.; Création de site; web.; Achat, vente, négoce, import-export de tous produits, matériels et équipements, notamment informatiques, électroniques, high-tech, et accessoires associés, via tous canaux physiques ou

digitaux.; Maintenance, dépannage, installation, intégration, administration de systèmes informatiques, réseaux informatiques et télécoms, incluant le câblage.; Location de courte ou longue durée, vente de matériel informatique, électronique, high-tech, et accessoires associés.; Création, montage, production de vidéos, spots publicitaires, visuels pour réseaux sociaux et autres supports digitaux, à destination des particuliers et professionnels.; Prestations de marketing digital, gestion de réseaux sociaux, campagnes publicitaires.; Conseil en cybersécurité, solutions cloud, création de sites internet,; applications web et mobiles.; Formations non réglementées dans tous les domaines précités. »

Le reste de l'article est sans changement.

Troisième décision

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

Monsieur Jordan JEAN